



28 septembre 2022

Quelles garanties pour l'achat d'un véhicule à l'étranger ?

Face aux délais de livraison des véhicules neufs et à l'augmentation des prix des voitures d'occasion en France, de nombreux consommateurs se tournent vers l'étranger, et notamment l'Allemagne, pour trouver la perle rare. Mais si les annonces peuvent être alléchantes, la réalité tourne parfois au cauchemar. Panne, moteur cassé, kilométrage trafiqué, exclusion de garantie...

Le Centre Européen de la Consommation (CEC) et son service européen (CEC France), constatent une augmentation des réclamations liées à l'achat d'un véhicule en Europe et plus particulièrement en Allemagne. Ils vous informent sur les recours possibles contre le vendeur professionnel ou le mandataire.

Il existe deux types de garantie partout en Europe : la **garantie légale de conformité** et la **garantie commerciale** du constructeur ou du vendeur professionnel. En revanche, la **garantie des vices cachés** bien connue en France n'existe pas en Allemagne comme dans d'autres pays européens.

Une garantie obligatoire : la garantie légale de conformité

La **garantie légale de conformité** est obligatoire pour tout achat à un professionnel dans l'UE. Elle protège contre les défauts de conformité déjà présents à la livraison : problème mécanique non lié à une usure normale, équipement manquant, kilométrage erroné...

Pour les véhicules neufs, elle est de minimum 2 ans, à compter de la réception du véhicule.

Pour les véhicules d'occasion, cette garantie peut être ramenée à 1 an, comme c'est le cas en Allemagne, à condition que cela soit précisé dans le contrat de vente.

Attention ! Certains vendeurs peu scrupuleux insèrent dans le contrat de vente, des clauses excluant la garantie légale (comme commerciale) en qualifiant par exemple, l'acheteur comme un professionnel.

Une garantie optionnelle : la garantie commerciale du constructeur ou

du vendeur

La **garantie commerciale**, du constructeur ou du vendeur, est **purement facultative**.

Mais actuellement tous les constructeurs la proposent pour des véhicules neufs. Vérifiez les conditions d'application dans le contrat de garantie (et non dans le contrat de vente du véhicule) ou sur le site Internet du vendeur ou du constructeur.

Le vendeur ou le fabricant est libre d'en fixer les conditions. Il peut limiter la garantie à un nombre d'années ou de kilomètres. Dans la pratique, les deux sont mêlés de sorte que la garantie cesse, par exemple après 3 ans ou 100 000 km.

Que faire en cas de problème avec un professionnel allemand ?

- **Contactez votre vendeur par e-mail ou courrier** pour le mettre en demeure de prendre en charge la réparation ou le remplacement du véhicule. Exigez qu'il vous propose une solution dans un délai raisonnable.
- **Ne faites surtout pas réparer votre véhicule** avant d'avoir signalé le problème à votre vendeur ! La réparation immédiate de votre véhicule sans accord du vendeur éteint votre droit à demander la prise en charge des réparations, le remplacement du véhicule ou l'annulation de la vente pour défaut de conformité.
- Si le défaut apparaît **dans les 12 mois** suivant la réception du véhicule, c'est au vendeur de prouver qu'il vous a livré un véhicule exempt de tout vice. Au-delà des 12 mois, c'est à vous d'apporter cette preuve. Une expertise sera le plus souvent nécessaire.
- Si aucune solution n'est trouvée avec le vendeur allemand, **faites appel gratuitement aux juristes du CEC** via son [formulaire en ligne](#).

Quel recours en cas d'achat à l'étranger via un mandataire français ?

Pour trouver la voiture de ses rêves en Allemagne ou dans un autre pays européen, de nombreux consommateurs font appel à un mandataire. Intermédiaire entre l'acheteur français et le vendeur étranger, le mandataire recherche un véhicule au nom de l'acheteur et s'occupe des démarches pour l'importer en France. Il est soumis à des obligations. Il convient de bien les définir dans le contrat.

“Si le véhicule présente des défauts peu de temps après l'achat, alors que le mandataire s'est engagé à vérifier l'état du véhicule sur place, le consommateur pourrait se retourner contre lui en invoquant le non-respect du contrat de mandat” indique Christian Tiriou, chef de projet au CEC.

Plus d'informations et de conseils pour acheter un véhicule en Allemagne : [Acheter un véhicule en Allemagne : mode d'emploi \(cec-zev.eu\)](#)

Pour une vente dans un autre pays européen : [Achat d'un véhicule en Europe \(europe-consommateurs.eu\)](#)

Le Centre Européen des Consommateurs (CEC) France est un service européen qui a pour missions d'informer les consommateurs sur leurs droits en Europe et de les aider à résoudre un litige avec un professionnel européen. Le CEC France appartient au réseau européen ECC-Net, il existe un CEC dans chaque pays de l'UE, en Islande et en Norvège. Le CEC France est situé à la frontière Strasbourg/Kehl, regroupé avec le CEC Allemagne au sein de l'association franco-allemande "Centre Européen de la Consommation". Ses services sont gratuits. Plus d'informations sur www.europe-consommateurs.eu



This communication was funded by the European Union. The content of this press release represents the views of the author only and it is his/her sole responsibility; it cannot be considered to reflect the views of the European Commission and/or the European Innovation Council and Small and Medium-sized Enterprises Executive Agency (EISMEA) or any other body of the European Union. The European Commission and the Agency do not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.